

« et à cinquante autres preuves et circonstances que l'on avait
 « eues d'ailleurs, que jamais affaire de cette nature n'a été
 « mieux éclaircie. »

Voilà ce qui se passa à Lyon en 1692. Cet évènement occupa fortement les esprits. Si la baguette d'Aymar aida à l'issue du procès, le procès à son tour sembla mettre au rang des choses dont la vérité n'est plus douteuse les prodiges qu'était capable d'opérer la baguette d'Aymar. On différa seulement dans la manière d'expliquer les effets de la baguette. Était-ce un phénomène dont les lois du monde physique pouvaient rendre raison? Était-ce le produit de l'intervention d'une puissance surnaturelle? La dispute prit son essor sur ces délicates questions dont je dirai quelques mots.

Plusieurs écrits parurent à ce sujet. Ils attestent à quelles vives préoccupations furent entraînés les contemporains, remuant à propos de la baguette toutes les ressources de la théologie et de la physique, l'une abondamment pourvue d'arguments et d'autorités pour tirer en droite ligne le merveilleux de l'enfer, l'autre incapable de tenir tête à sa rivale et retenue encore dans son berceau où elle jouait avec d'énormes hypothèses. Franchement, ce furent les physiciens qui eurent le dessous; on sait qu'ils ont pris leur revanche depuis.

C'était la mode alors de faire de la physique corpusculaire. Dès la plus haute antiquité, le désir de remonter au principe des choses avait follement inspiré des théories roulant sur des parcelles de matière que la pensée divisait et subdivisait à l'infini et qu'elle spiritualisait presque à force de ténuité. Gassendi venait de renouveler les doctrines d'Epicure. Le système des tourbillons inventé par Descartes ne laissait pas que d'être aussi une nouvelle édition de ces atômes, que les anciens distribuaient dans l'architecture de l'univers et dont l'évolution prêtait à des hypothèses qui composaient leur seule physique. Cette physique des anciens dominait encore celle des modernes. Les sectateurs de l'astrologie judiciaire contre